

Séance du 16 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize du mois de décembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	7
Date de la convocation	12/12/2023

Présents : Mesdames AMAR Janine, ROUSSIN Christine, Mrs BASQUIN Lilian, BROCHEC Frédéric BUR Frédéric, LIVEAUX Émilien, MIRANDA Raphaël

Excusés :

Secrétaire de séance : Mr BROCHEC Frédéric

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association
« Les Restaurants du Cœur »

Délibération n°2023-12-05

Madame le Maire informe le conseil de l'appel au secours et la demande pressante de moyens financiers de l'association « Les Restaurants du Cœur » relayée par l'association des maires de la Drôme et invitent les conseillers à en débattre.

Elle précise néanmoins qu'à la demande du Service de Gestion Comptable de Nyons, il n'est plus possible de mandater cette subvention sur l'exercice 2023 et que le versement devra être réalisé sur l'exercice comptable 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ pour l'association « Les Restaurants du Cœur ».
- DIT que cette subvention sera versée au plus tôt, dès l'ouverture de l'exercice comptable 2024.
- DONNE POUVOIR au maire pour signer tout document en lien avec cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,
Janine AMAR

